



**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**

Mairie  
13, rue de Montfort  
35160 BRETEIL

## C.C.A.S DE BRETEIL

---

*Procès-Verbal  
Séance du Conseil d'Administration  
11 avril 2023*

---

Convocation en date du  
04 avril 2023

Le onze avril deux mil vingt-trois, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de BRETEIL s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et sous la Présidence de Madame OZOUX Isabelle, Maire.

**Etaient présents** : I. OZOUX, C. MANCHON, M. GUEGUEN, A. CHEVALIER, L. MOUZAN, A. COIRRE, P. CHÉNEDÉ

**Excusés** : S. MOUZAN, M-J. MAUDET

**Absents** :

**Pouvoirs** : -

**Secrétaire de séance** : Louissette MOUZAN a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

Madame la Présidente soumet au vote de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 14 février 2023.

Le procès-verbal de la séance du 14 février 2022 est adopté à l'unanimité.

---

### **Décisions de la Présidente** :

Date	Objet	Montant TTC
03 mars	Secours d'urgence « carburant »	50,00
29 mars	Changement ballon d'eau chaude logement 001 – 1, rue de la Chapellenie	628,52



**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**  
Mairie  
13, rue de Montfort  
35160 BRETEIL

## C.C.A.S DE BRETEIL

### 1. Élection du vice-président (erratum délibération 011.2023)

Par courrier du contrôle de légalité de la Préfecture le 21 mars 2023, la délibération 011.2023 est à annuler du fait que, pour désigner un nouveau vice-président, il doit être élu et le siège doit être vide.

En conséquence, par courrier du 1<sup>er</sup> avril 2023, Madame MANCHON a démissionné de ses fonctions de vice-présidente du CCAS.

Le poste étant vacant, il convient au conseil d'administration d'élire un nouveau vice-président.

Pour mémoire, le vice-président a pour principale mission de suppléer le président du CCAS en cas d'absence de ce dernier lors des séances du Conseil d'Administration. Le vice-président assure alors la présidence et le bon déroulement de la séance. Le vice-président peut également recevoir des délégations de pouvoirs du Conseil d'Administration sur certaines matières ainsi que des délégations de pouvoir et signature du président du CCAS.

Marie GUEGUEN, conseillère municipale déléguée à l'action sociale, se porte candidate. Madame la Présidente propose que Madame GUEGUEN soit élue vice-présidente du CCAS.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Après décompte des voix, Madame Marie GUEGUEN, conseillère municipale déléguée à l'action sociale, est élue à l'unanimité (7 voix pour) vice-présidente du CCAS de BRETEIL.

### 2. AMPER : participation annuelle au service de portage de repas à domicile

La cotisation annuelle pour adhérer à l'association AMPER est fixée à 0,19€ par habitant, soit 709 € TTC pour l'année 2023. AMPER assure un service de portage de repas à domicile auprès des habitants de la commune.

A titre d'information, en 2022, 11 habitants de la Commune ont bénéficié de cette prestation, pour un total de 669 repas livrés.

Après présentation et à l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration accepte la participation sollicitée par l'association AMPER à hauteur de 709,00€ pour l'année 2023.

### 3. Présentation et vote du Budget Primitif 2023

Madame la Présidente indique que le projet du budget primitif détaillé a été transmis en annexe à la convocation.

Le projet de budget primitif de l'exercice 2023 est présenté aux membres du Conseil d'Administration.



**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**  
Mairie  
13, rue de Montfort  
35160 BRETEIL

## C.C.A.S DE BRETEIL

	BP 2022	CA 2022	BP 2023 proposition
<b>Section de Fonctionnement</b>			
Dépenses	97 895,68	38 793,89	60 575,04
Recettes	97 895,68	91 158,93	60 575,04
<b>Section d'Investissement</b>			
Dépenses	87 020,56	5 267,23	96 267,23
Recettes	87 020,56	5 000,00	96 267,23

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

		<u>Dépenses</u>		
Chapitre	Intitulé	BP 2022	CA 2022	BP 2023
.011	Charges à caractère général	43 400,00	27 394,81	31 500,00
.012	Charges de personnel	200,00	76,00	150,00
.014	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	7 500,00	6 233,15	6 500,00
66	Charges financières	1 500,00	814,81	1 500,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
.042	Opérations d'ordre entre sections	4 300,00	4 275,12	4 300,00
.023	Virement à la section d'invest.	40 995,68		16 625,04
		<u>Recettes</u>		
70	Produits des services	5 100,00	1 075,28	7 000,00
74	Dotations et participation	1 000,00	1 062,00	1 200,00
75	Autres produits de gestion courante	29 650,00	26 875,24	30 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,73	10,00
.002	Excédent reporté	62 145,68	62 145,68	22 365,04

### SECTION D'INVESTISSEMENT

		<u>Dépenses</u>		
Chapitre	Intitulé	BP 2022	CA 2022	BP 2023
16	Emprunts et dettes	8 350,00	5 267,23	6 000,00
23	Immobilisations en cours	77 945,68	0,00	90 000,00
.001	Déficit reporté	724,88		267,23
		<u>Recettes</u>		
.021	Virement de la section de fonct.	40 995,68		16 625,04
16	Emprunts et dettes	41 000,00	0,00	45 342,19
10	Dotations, fonds divers et réserves	724,88	724,88	30 000,00
.040	Opérations d'ordre entre sections	4 300,00	4 275,12	4 300,00

Après présentation, le budget primitif 2023 du CCAS est approuvé et voté à l'unanimité.





#### 4. Offre d'achat de la propriété sis « 27, rue de Montfort »

Madame la Présidente présente au Conseil d'Administration l'offre d'achat reçue pour la propriété mise en vente au prix de 200 000 € net vendeur par délibération n° 016/2022.

Sur conseils du négociateur de l'office notarial au vu des contacts qu'il a eu, il a été accepté de dissocier le garage de la maison d'habitation. La condition posée est que le garage fasse l'objet d'un compromis qu'une fois que le délai de rétractation pour l'acquisition de la maison d'habitation soit échu.

L'offre reçue le 31 mars dernier concerne la partie habitation de la propriété.

Après discussion, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Accepte l'offre présentée à 142 000,00€ net vendeur par l'intermédiaire de l'Office notarial ;
- Accepte de prendre en charge les frais de bornage liés à la division de la parcelle ;
- Autorise Madame la Présidente à signer le compromis de vente et tous les documents liés à la présente décision ;
- Précise que les opérations comptables liés à la vente feront l'objet d'une délibération modificative ultérieure.

#### Informations diverses

##### Logement d'urgence

Madame GUEGUEN fait un point d'étape sur l'avancée de la mise en place du logement d'urgence et l'entrée dans le dispositif du Pays de Brocéliande.

##### Animations séniors

Les membres présents sont informés de la programmation et l'organisation d'animations destinées aux 70 ans et plus de manière trimestrielle.

Il est indiqué qu'il y a peu d'inscription de Breteillais aux animations proposées au trimestre précédent.

Madame la Présidente informe également d'une nouveauté mise en place par Montfort Communauté : la création d'une émission « séniors » à travers Fréquence 8. Avec un premier rendez-vous, pour les séniors intéressés, le lundi 17 avril à 14h30.


-----  
*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.*



**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**  
Mairie  
13, rue de Montfort  
35160 BRETEIL

C.C.A.S DE BRETEIL

**Procès-verbal validé  
par le Conseil d'Administration du CCAS  
lors de sa prochaine séance**

FONCTION	NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
Présidente	OZOUX	Isabelle	
Secrétaire	MOUZAN	Louissette	